

LES CARTES-CADEAUX RECHARGEABLES TIMBER MART

CONDITIONS DE LA CONVENTION D'UTILISATION

IMPORTANT, VEUILLEZ PRENDRE CONNAISSANCE DE CE QUI SUIT: La présente convention d'utilisation (la "convention"), intervenue entre vous-même et TIM-BR MARTS Ltd., ses sociétés affiliées et les détaillants (collectivement ci-après appelés "nous" ou "TIM-BR MART") décrit les conditions rattachées à la carte-cadeau TIMBER MART pré-payée et rechargeable (la "carte-cadeau").

En vous prévalant de votre carte-cadeau, vous reconnaissez avoir lu, pleinement compris et accepté d'être légalement lié par les conditions de la présente convention et vous acceptez de vous conformer à tous les règlements et lois applicables, car ils peuvent changer le cas échéant. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS D'ETRE LIÉ À CETTE CONVENTION ET D'EN RESPECTER TOUTES LES CONDITIONS, VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉ À VOUS PRÉVALOIR DE LA CARTE-CADEAU. Veuillez conserver une copie de cette convention dans vos dossiers. Il régit votre utilisation de la carte-cadeau et l'utilisation de la carte-cadeau par toute autre personne qui pourrait l'avoir en sa possession.

1. VOTRE COMPTE CARTE-CADEAU: POUR VOS ACHATS TIMBER MART SEULEMENT

Une fois remplie en dollars canadiens, la carte-cadeau peut être utilisée pour régler des achats de biens ou de services dans les magasins TIMBER MART participants au Canada. Aucune carte de crédit, marge de crédit, ou protection de découvert ne sont reliées à la carte-cadeau. À moins d'indication contraire aux termes de la loi ou conformément aux conditions du présent contrat, tout montant ajouté sur une carte-cadeau est non remboursable et ne peut être échangé pour de l'argent, dans aucun magasin TIMBER MART ou autre. Aucun intérêt ou dividende ne courra ou ne vous sera payé ou crédité par TIM-BR MART, et aucun autre revenu ou fonds ne sera déposé sur la carte-cadeau. Le montant déposé sur la carte-cadeau n'est pas assuré par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). TIM-BR MART se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'accepter ou de refuser, de remplir, de recharger, d'accepter, ou de réémettre toute carte-cadeau, ou de limiter autrement l'utilisation de toute carte-cadeau, dans le cas où TIM-BR MART pourrait croire raisonnablement que l'utilisation de la carte-cadeau n'est pas autorisée, frauduleuse ou par ailleurs illégale.

2. ACHETER UNE CARTE-CADEAU, LA REMPLIR OU LA RECHARGER.

Une carte-cadeau peut être achetée dans n'importe quel magasin TIMBER MART participant au Canada, [ici](#) et payée avec une carte de crédit approuvée. Tous les montants déposés sur la carte-cadeau sont libellés en dollars canadiens. La carte-cadeau ne peut être remplie ou rechargée que dans les magasins TIMBER MART participants au Canada, réglée soit en espèces, avec une carte de crédit approuvée ou avec une carte de débit (le cas échéant). Le montant déposé sur la carte-cadeau sera valide immédiatement. Les cartes-cadeaux ne peuvent pas être rechargées en ligne. Le montant minimum pouvant être déposé sur la carte-cadeau est de 500,00 \$ et le montant maximum est de 10,00 \$.

TIM-BR MART se réserve le droit, en tout temps et à sa seule discrétion, de modifier les montants maximum ou minimum pouvant être déposés sur la carte-cadeau. Le cas échéant, ces modifications seront affichées sur le site Web www.timbermart.ca.

3. FRAIS ET DATE D'ÉCHÉANCE DES SOLDES SUR LA CARTE-CADEAU

TIM-BR MART n'impose aucuns frais pour l'émission, l'activation ou l'utilisation de la carte-cadeau, ni ne fixe aucune date d'échéance.

4. TICKETS DE CAISSE ET RELEVÉS

Aucun relevé de transaction énumérant les transactions effectuées avec la carte-cadeau n'est envoyé. Le solde de la carte-cadeau ne peut être vérifié que dans un magasin TIMBER MART participant. Lors d'un achat, un ticket de caisse sera proposé mais aucune signature ne sera requise. Ce ticket de caisse indiquera que la carte-cadeau a été utilisée pour le paiement de l'achat, ainsi que le solde de la carte-cadeau. Il est recommandé de conserver le ticket de caisse à chaque transaction pour vérification du solde. En cas de différend, ce ou ces tickets de caisse seront exigés.

5. ERREURS DE FACTURATION, CORRECTIONS

Si une erreur comptable, cléricale, de facturation ou autre s'est produite, TIM-BR MART se réserve le droit de corriger le solde de la carte-cadeau. TIM-BR MART doit être avisée par écrit de toute erreur dans les soixante (60) jours suivant la date de la transaction. Dans le cas contraire, TIM-BR MART ne pourra être tenue responsable de l'erreur. Il est recommandé de surveiller étroitement les transactions et le solde de la carte-cadeau.

6. RESPONSABILITÉ POUR LES TRANSACTIONS NON APPROUVÉES

Puisque votre carte-cadeau équivaut à de l'argent comptant pour payer vos achats dans les magasins TIMBER MART participants au Canada, vous êtes responsable de toutes les transactions liées à votre carte-cadeau, incluant les transactions non autorisées.

7. POLITIQUE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Pour savoir comment s'effectue la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels, veuillez consulter notre politique de protection de la vie privée sur le site Web www.timbermart.ca

8. AMENDEMENTS À CETTE CONVENTION ET À LA CARTE-CADEAU

Nous nous réservons le droit de modifier les conditions de la présente convention et de la carte-cadeau en tout temps, incluant les droits ou obligations auxquelles nous pourrions être assujettis. Le cas échéant, les conditions de la convention modifiée seront affichées sur notre site www.timbermart.ca et nous vous ferons parvenir un avis écrit. Sous réserve des lois applicables, toute modification entrera en vigueur au moment où la convention modifiée sera publiée sur notre site Web, ou tel que stipulé autrement dans notre préavis. À moins d'avis contraire, l'amendement sera applicable à toute(s) carte(s)-cadeau(x) existante(s) ou éventuelle(s) que vous pourriez détenir. Vous êtes réputé accepter les amendements si: (i) vous ne nous avisez pas du contraire par écrit dans les vingt (20) jours de la date suivant notre avis ou de tout autre moment indiqué dans l'avis; ou (ii) vous utilisez votre carte-cadeau, après cette période de préavis. Si vous n'acceptez pas les amendements, votre carte-cadeau sera annulée et, sur demande écrite, tout solde résiduel sur votre carte-cadeau vous sera remboursé.

9. SUSPENSION OU RÉSILIATION DE CETTE CONVENTION

Nous pouvons suspendre ou résilier la présente convention en tout ou en partie, à tout moment, sans raison ou quelle qu'en soit la raison, sans préavis ni responsabilité envers vous, incluant dans le cadre de la résiliation du programme de cartes-cadeaux. Si nous résilions la présente convention, le solde résiduel de votre carte-cadeau au moment d'une telle résiliation sera éligible à un remboursement ou une note de crédit échangeable en magasin.

10. DROIT APPLICABLE

Cette convention sera régie et interprétée conformément aux lois internes de la Province de l'Ontario, Canada, nonobstant tout conflit de lois. Vous soumettez par la présente votre utilisation de la carte-cadeau et tout autre sujet y référant à la compétence exclusive des tribunaux de la Province de l'Ontario dans la ville de Toronto, relativement aux différends liés à cette convention ou qui pourraient en découler.

11. EXCLUSIONS ET LIMITES DE RESPONSABILITÉS

TIM-BR MART SE DÉGAGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ, GARANTIES OU CONDITIONS D'AUCUNE SORTE, EXPLICITE OU IMPLICITE, RELATIVEMENT À LA CARTE-CADEAU, INCLUANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION DE QUALITÉ MARCHANDE IMPLICITE, À PROPOS D'UN USAGE PARTICULIER, DE TITRE OU DE NON-VIOLATION, OU DE TOUTE GARANTIE DÉCOULANT DE L'USAGE COMMERCIAL, DES PRATIQUES COMMERCIALES OU DES MODALITÉS D'EXÉCUTION. TOUTES LES CONDITIONS, REPRÉSENTATIONS OU GARANTIES, EXPLICITES, IMPLICITES, LÉGALES OU AUTRES SONT PAR LES PRÉSENTES EXCLUES DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTANT PAS LA LIMITATION DE GARANTIE IMPLICITE, CECI NE VOUS CONCERNE PEUT-ÊTRE PAS.

TIM-BR MART NE PEUT DÉCLARER NI GARANTIR QUE VOTRE CARTE-CADEAU SERA TOUJOURS ACCEPTÉE, NI QUE LE PROGRAMME DE CARTE-CADEAU SERA TOUJOURS EN VIGUEUR.

DANS LE CAS OÙ TIM-BR MART OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ÉTAIENT JUGÉES RESPONSABLES ENVERS VOUS, VOUS N'AUREZ DROIT QU'À RECOUVRER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS COURANTS ET DIRECTS, ET CES DOMMAGES-INTÉRÊTS NE POURRONT EXCÉDER LE SOLDE FIGURANT SUR VOTRE CARTE-CADEAU IMMÉDIATEMENT AVANT LE MOMENT OÙ LE PRÉJUDICE S'EST PRODUIT. TIM-BR MART OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE POURRONT ÊTRE TENUES RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE, DIRECT, INDIRECT, CONSÉCUTIF, SPÉCIAL OU PUNITIF (INCLUANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA PERTE DE PROFIT, DE REVENU, D'UTILISATION OU DE DONNÉES) POUVANT DÉCOULER DE CETTE CONVENTION OU DE TOUTE CARTE-CADEAU OU Y RELIÉ DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT, SOIT EN RAISON D'UN CONTRAT (INCLUANT UN MANQUEMENT À UNE CONDITION ESSENTIELLE), D'UNE GARANTIE, D'UN ACTE DÉLICTEUX (INCLUANT LA NÉGLIGENCE, QU'ELLE SOIT ACTIVE, PASSIVE OU IMPUTÉE), LA FIABILITÉ DU PRODUIT, LA RESPONSABILITÉ ABSOLUE OU AUTRE HYPOTHÈSE, MÊME SI NOUS-MÊMES OU NOS REPRÉSENTANTS AUTORISÉS AVONS ÉTÉ AVERTIS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. SOUS RÉSERVE DES LOIS APPLICABLES, TIM-BR MART OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUES RESPONSABLES D'UN ACCÈS NON AUTORISÉ À LA CARTE-CADEAU, DE L'ALTÉRATION, DU VOL OU DE LA DESTRUCTION DE LA CARTE-CADEAU À LA SUITE D'UN ACCIDENT, D'UN USAGE ABUSIF, PAR DES MOYENS OU APPAREILS FRAUDULEUX, SOIT PAR VOUS-MÊME OU PAR UN TIERS, OU À LA SUITE DE TOUT RETARD OU ERREUR DÉCOULANT D'UNE CIRCONSTANCE, QUELLE QU'ELLE SOIT, HORS DE NOTRE CONTRÔLE.

12. CESSION

Nous pouvons céder cette convention en tout ou en partie sans aucun préavis. Nous serions alors dégagés de toute responsabilité. Le cessionnaire devra avoir les mêmes droits et obligations que le cédant.

13. CONVENTION INTÉGRALE

Cette convention constitue la déclaration complète et exclusive entre vous-même et TIM-BR MARTs Ltd, et remplace ou annule toute proposition ou convention antérieure. Dans le cas où une disposition de la présente convention serait considérée comme étant illégale ou non exécutoire, cette disposition sera réputée avoir été modifiée ou retirée selon la plus faible mesure afin que cette convention demeure en vigueur, de plein effet et exécutoire. Les articles de ce document sont à titre de référence seulement et en aucun cas ne peuvent affecter l'interprétation de la présente convention.

14. QUESTIONS OU COMMENTAIRES

Si vous avez des questions ou désirez nous faire part de vos commentaires concernant cette convention ou votre carte-cadeau, veuillez écrire à giftcards@timbrmart.ca